

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr Hervé BRUN, Mr Patrick CHALARD.

Ayant donné pouvoir : Mme Adeline CORSI a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE.

Excusé : Mr Clément CORSI

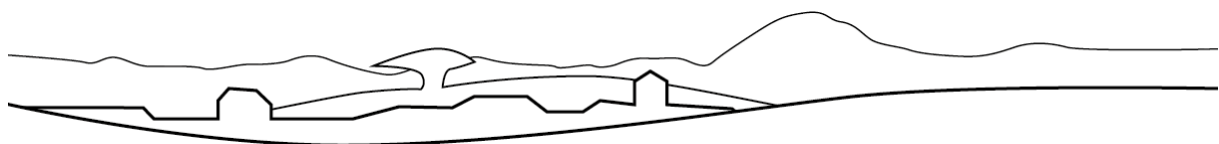
Mme Marina SCACHE a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2019 :

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS :

- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEMERAP** : le Conseil d'Administration de la SEMERAP a décidé de proposer lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire de modifier les statuts de la société. Ces modifications portent notamment sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur le contrôle des actionnaires de la société. Avant toute modification il est nécessaire que toutes les collectivités actionnaires délibèrent sur ce projet. Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la SPL et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **DECIDE** d'approuver ce projet de nouveaux statuts.
- **SIAD** : l'ordre du jour du comité syndical a porté sur l'affectation des budgets et la contribution des collectivités adhérentes compte tenu de l'actif et du passif. La contribution de Thuret calculée sera de : 2 128.17 €. Le dernier comité syndical du SIAD dissout se tiendra à Thuret au mois de mai.
- **ADIT** : 200 personnes étaient présentes le 21 mars à l'assemblée générale de l'ADIT. Le rôle et les missions de l'ADIT ont été présentés et les prestations correspondantes chiffrées pour 2019.



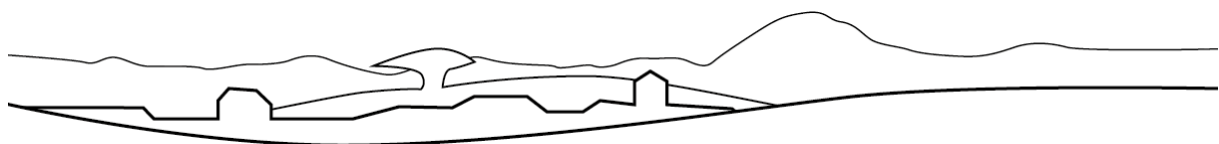
**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

- Réunion des Maires : organisée par le Conseil Départemental à la suite de l'AG de l'ADIT, la réunion des maires a permis au président et à plusieurs conseillers départementaux d'évoquer plusieurs sujets : le budget et notamment le nouveau programme de subvention FIC 2019/2021 et les possibilités d'aides européennes, la culture et le sport, le numérique avec l'objectif déploiement de la fibre fin 2022 et le SDIS avec un point sur la politique actuelle de regroupement des centres d'intervention.

III – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Finances : à partir du document préparatoire du budget 2019, Vincent BOUCHET présente les résultats financiers 2018 du budget général et du budget assainissement ainsi que les propositions pour l'année 2019 avec l'ensemble des orientations budgétaires décidées lors du précédent conseil municipal.
Le Conseil Municipal fixe le montant des programmes d'investissement retenus pour 2019 et décide d'équilibrer le budget par un recours à l'emprunt d'un montant de 250 000 €.
- Approbation des comptes administratifs 2018 du budget général et du budget assainissement :



Séance du 25/03/2019

DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents ..
 Nombre de suffrages exprimés ..
 VOTES : Contre Pour
 Date de convocation : 2009-09-09

Séance du 25 mars 2019 à 20 heures 30

L(2) en Conseil d'Administration réuni... sous la présidence de M de la Roche-Beaucourt délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. René LAF (3) présent..., après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. L'abbé Le Gach chanoine, Bucnet Vincent, Sacné Jeanne,
Nuge Gabriel, Roumac Sacné Yvonne, André Sacné Henri, Charad René,
cors Axela (pour le Sacné Jeanne)

Le Président,

Cachet

BUDGET GENERAL

MAIRIE DE THURET

Adresse : 1 place de l'église

Tél : 04-73-97-91-58

MAIL : mairiedethuret@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Elle sera disponible sur le site internet : www.thuret.info

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de + 652 345.48 € se décomposant comme suit :

- + 139 981.07 € : résultat de l'exercice
- + 512 364.41 € : résultat antérieur reporté

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 565 562.64 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	CA 2018
011 – Charges à caractère générale	168 515.77 €
012 – Charges de Personnel	306 001.18 €
65 Autres charges de gestion courante	69 453.44 €
66 – Charges financières	12 560.54 €
67 – Charges exceptionnelles	/
042 – Opérations d'ordre	8 804.71 €
<u>TOTAL</u>	565 562.64 €

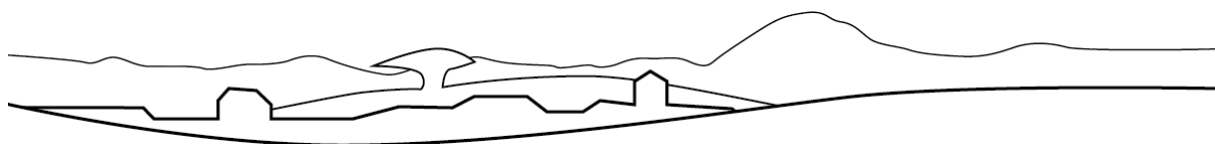
Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 705 543.71 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	CA 2018
013 – Atténuations de charges	11 337.67 €
70 – Produits des services	88 534.35 €
73 – Impôts et taxes	315 741.20 €
74 – Dotations et participations	273 313.77 €
75 – Autres produits de gestion courante	6 181.94 €
76 – Produits financiers	2.16 €
77 – Produits exceptionnels	10 432.62 €
78 – Reprises sur provisions	/
042 – Opérations d'ordre	/
<u>TOTAL</u>	705 543.71 €



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Fiscalité attendu au BP 2018 : 220 000.00 €

Fiscalité reçues en 2018 : 224 090.00 €

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de - 216 190.37 € se décomposant comme suit :

- - 15 329.00 € : résultat de l'exercice
- - 200 861.37 € : résultat antérieur reporté

Dépenses :

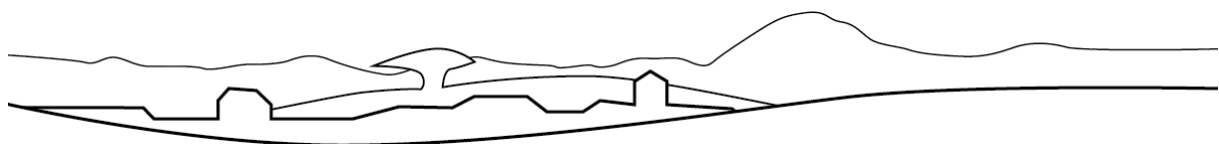
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 176 625.13 €

Les principaux investissements de l'année 2018 ont été les suivants :

- Réaménagement chemins pour un montant de 40 649 €
- Aménagement villages pour un montant de 8 673.76 €
- Aménagement plateau école pour un montant de 47 471.56 €
- Mobilier et matériel mairie pour un montant de 4 978.82 €
- Mise en valeur de l'église pour un montant de 16 053.21 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 161 296.13 €



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2018, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de + 26 050.97 € se décomposant comme suit :

- + 26 050.97 € : résultat de l'exercice

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 31 219.37 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	CA 2018
011 – Charges à caractère générale	970.00 €
012 – Charges de Personnel	/
65 Autres charges de gestion courante	1108.21 €
66 – Charges financières	5 381.65 €
67 – Charges exceptionnelles	/
042 – Opérations d'ordre	23 759.51 €
<u>TOTAL</u>	31 219.37 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 57 270.34 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	CA 2018
013 – Atténuations de charges	/
70 – Produits des services	46 697.34 €
73 – Impôts et taxes	/
74 – Dotations et participations	/
75 – Autres produits de gestion courante	/
76 – Produits financiers	
77 – Produits exceptionnels	
78 – Reprises sur provisions	/
042 – Opérations d'ordre	10 573.00 €
<u>TOTAL</u>	57 270.34 €

Chapitre 70 : il concerne la recette principale (article 70 611) qui provient des redevances

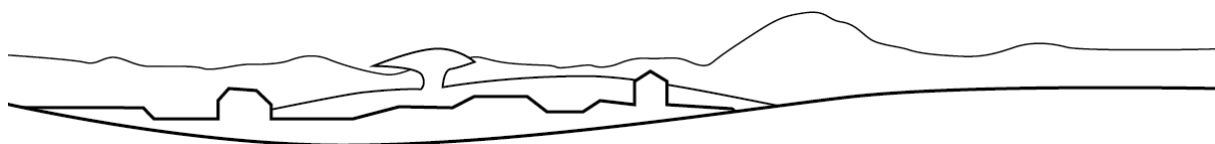
Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2018, le compte administratif du budget d'assainissement fait apparaître un résultat de - 52 845.10 € se décomposant comme suit :

- - 329 168.22 € : résultat de l'exercice
- + 276 323.12 € : résultat antérieur reporté

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 492 180.68 €



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

Le principal investissement de l'année 2018 a été le suivant :

- Etudes et maîtrise d'œuvre (en cours) pour la future station d'épuration pour un montant de 460 544.91 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 163 012.46 €

- Approbation des comptes de gestion 2018 du budget général et du budget assainissement :

- BUDGET GENERAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles de la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

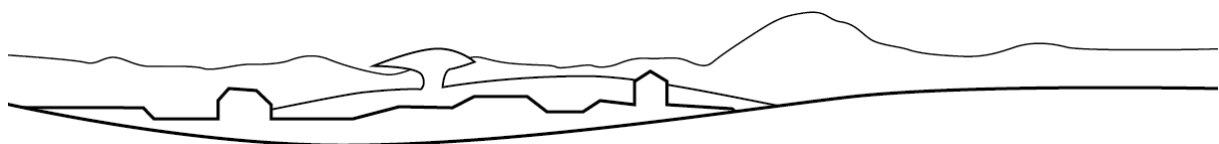
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

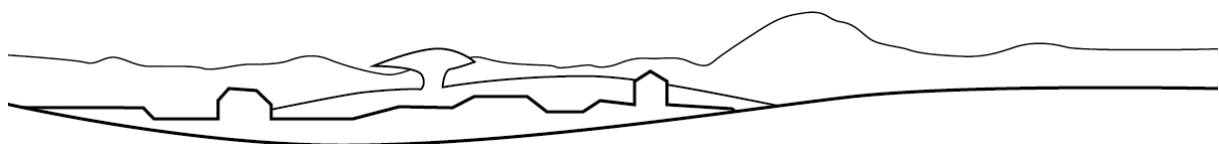
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles de la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat du budget général et du budget assainissement :



COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 25/03/2019

Deliberation 2° 6

432 Code INSEE	LYAN Pierre, Maire de THURET Commune	
-------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 652 345.48 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	139 981.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	512 364.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	652 345.48 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-216 190.37 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	5 330.00 €
Besoin de financement F	=D+E -210 860.37 €
AFFECTATION = C	=G+H 652 345.48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	210 860.37 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	441 485.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

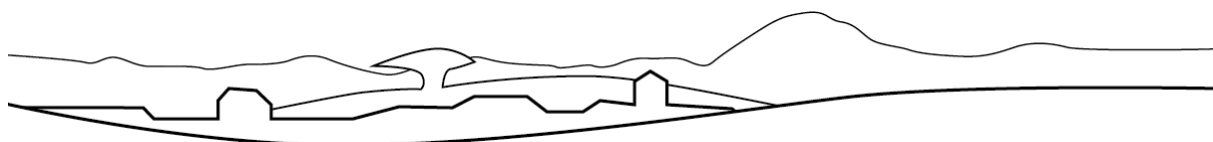
- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission, le 25/03/2019 et de la publication le .



Thuret, le 25/03/2019.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
de RION, le 03 AVR. 2019
et de la publication en Mairie
THURET, le 03 AVR. 2019
Le Maire



COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 25/03/2019

Délibération 207

432	LYAN Pierre, Maire de THURET	
Code INSEE	Commune - Service Assainissement	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 26 050.97 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	26 050.97 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0.00 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	26 050.97 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-52 845.10 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	145 740.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	26 050.97 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	26 050.97 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

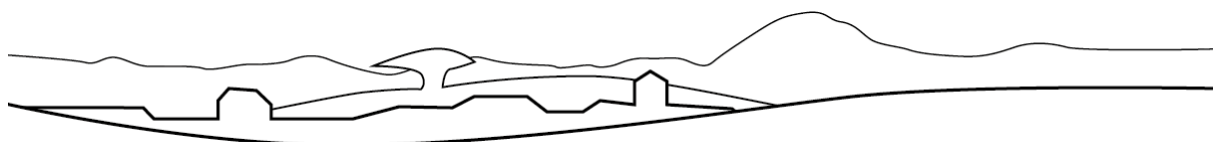
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission, le 25/03/2019 et de la publication le .



Thuret, le 25/03/2019.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
de N.OM. le 03 AVR. 2019
et de la publication en Mairie
THURET, le 03 AVR. 2019



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

- Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des trois taxes soit :

* taxe d'habitation : **10.08 %**

* taxe foncière sur les propriétés bâties : **16.20 %**

* taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **75.29 %**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **MAINTIENT** le taux de chacune des trois taxes.

- VOTE DU BUDGET 2019 – BUDGET GENERAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **VOTE** le Budget 2019 du budget général présenté par Monsieur le Maire qui s'élève :

- En section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **1 108 985.11€**.
- En section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **1 066 810.37€**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Elle sera disponible sur le site internet : www.thuret.info

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : 1 106 985.11 €

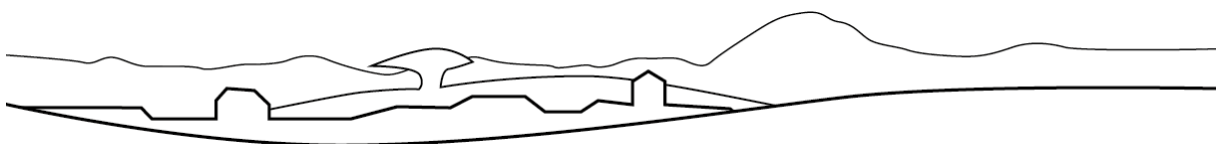
Montant Budget Primitif 2019 = 2 175 795.48 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2019



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

CHAPITRES	BP 2019
011 – Charges à caractère général	192 550.00 €
012 – Charges de Personnel	380 950.00 €
014 – Atténuations de produits	500.00 €
65 Autres charges de gestion courante	98 785.11 €
66 – Charges financières	11 700.00 €
67 – Charges exceptionnelles	/
022 – Dépenses imprévues	55 000.00 €
023 – Virement à l'investissement	366 399.79 €
042 – Opérations d'ordre	3 100.21€
<u>TOTAL</u>	1 108 985.11 €

Recettes : 1 108 985.11 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2019

CHAPITRES	BP 2019
013 – Atténuations de charges	10 000 €
70 – Produits des services	98 500.00 €
73 – Impôts et taxes	305 500.00 €
74 – Dotations et participations	247 500.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 000.00 €
76 – Produits financiers	/
77 – Produits exceptionnels	/
78 – Reprises sur provisions	/
042 – Opérations d'ordre	1 000.00 €
002 – Résultat antérieur	441 485.11 €
<u>TOTAL</u>	1 108 985.11 €

Chapitre 73 : la fiscalité

Taxe d'habitation : 83 856 €

Taxe sur le foncier bâti : 87 691 €

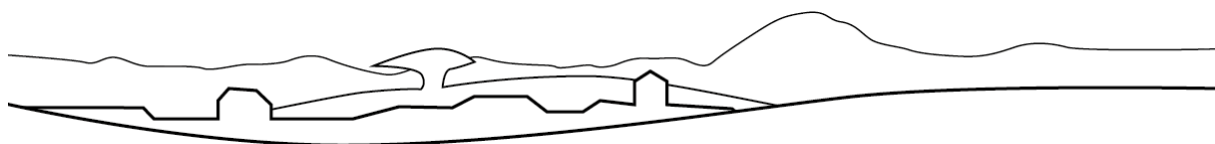
Taxe sur le foncier non bâti : 58 199 €

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations estimées (nous n'avons pas les dotations en ligne) de l'état s'élèveront à 161 500 €

Section d'investissement : 1 066 810.37 €

Montant Budget Primitif 2019 = 2 175 795.48 €



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

Dépenses :

- Les projets de l'année 2019 sont les suivants :
 - Actions économie énergie et mise aux normes électriques pour un montant de 23 500.00 €
 - Aménagement chemins pour un montant de 35 000.00 €
 - Aménagement des villages pour un montant de 19 700.00 €
 - Equipement atelier : 18 000.00 €
 - Aménagement du cimetière pour un montant de 13 000.00 €
 - Acquisition Pôle Enfance : 8 300.00 €
 - Aménagement de l'école (mur/graff) pour un montant de 6 800.00 €
 - Mobilier + équipement informatique mairie : 7 000 €
 - Mise en valeur de l'église pour un montant de 20 000.00 €
 - Aménagement salle des fêtes (plafond cuisine) pour un montant de 4 000.00 €
 - Aménagement cœur de bourg : 640 000 €

Etat de la Dette :

- Capital restant dû en 2019 : 477 941.29 €

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

- Etat : 95 500 €
- Région : 23 000 €
- Département : 87 000 €

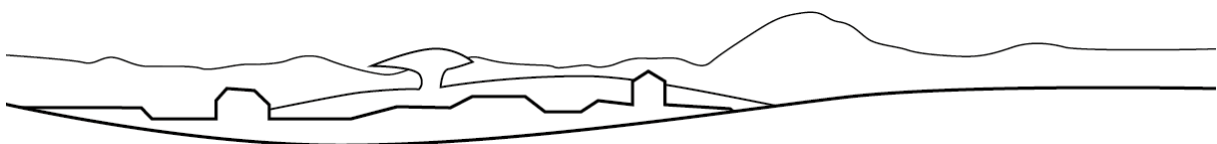
- VOTE DU BUDGET 2019 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2019 du service assainissement présenté par Monsieur le Maire qui s'élève :
 - En section d'exploitation, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **95 573 €**
 - En section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **299 818.10 €**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet : www.thuret.info



BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : 95 573.00 €

Montant Budget Primitif 2019 = 395 391.10 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2019

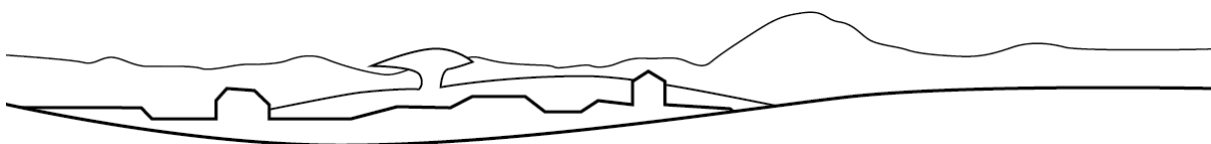
CHAPITRES	BP 2019
011 – Charges à caractère général	1 000.00 €
012 – Charges de Personnel	/
65 Autres charges de gestion courante	6 260.00 €
66 – Charges financières	5 300 €
67 – Charges exceptionnelles	985.87 €
022 – Dépenses imprévues	1 000.00 €
023 – Virement à l'investissement	57 267.62 €
042 – Opérations d'ordre	23 759.51 €
<u>TOTAL</u>	95 573.00 €

Recettes : 95 573.00 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2019

CHAPITRES	BP 2019
013 – Atténuations de charges	/
70 – Produits des services	85 000.00 €
73 – Impôts et taxes	/
74 – Dotations et participations	/
75 – Autres produits de gestion courante	/
76 – Produits financiers	/
77 – Produits exceptionnels	/



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

78 – Reprises sur provisions	/
042 – Opérations d'ordre	10 573.00 €
002 – Résultat antérieur	/
TOTAL	95 573.00 €

Section d'investissement : 299 818.10 €

Montant Budget Primitif 2019 = 395 391.10 €

Dépenses :

Les projets de l'année 2019 sont :

- Le solde de la construction de la nouvelle station d'épuration estimée pour un montant de 47 000 €
- Travaux sur réseaux à Chassenet (extension) et à Thuret (dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg) pour un montant de 68 000 €

A noter le remboursement du capital dont l'emprunt court correspondant au remboursement de la TVA sur les travaux de la station d'épuration pour un montant de : 121 400 €

Etat de la Dette :

. Capital restant dû en 2019 : 304 947.97 €

Recettes :

Les subventions d'investissement (restes à réaliser) : 192 740.00 €

- ACCEPTATION CHEQUE SMACL:

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que, suite au sinistre du 03/01/2019 (local technique suite à vents violents), la SMACL a transmis un chèque d'un montant de **780 €** correspondant au remboursement des dégâts occasionnés (franchise de 300€).

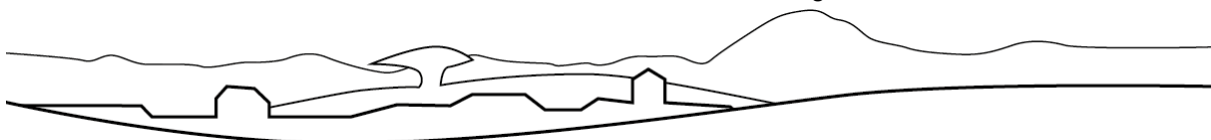
Ce chèque, pour être encaissé, doit être accepté par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ACCEPTE** le chèque reçu de **780 €**.

- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le receveur et ses services sont chargés d'assurer le suivi comptable de la collectivité. Ainsi, ils contrôlent les pièces comptables (mandats, titres et budgets), les justificatifs (factures, marchés, délibérations conformes, ...) et exécutent le paiement et l'enregistrement de la recette sur le compte de la trésorerie au nom de la collectivité. Ces missions résultent de leurs fonctions et ont un caractère obligatoire.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 25/03/2019

L'indemnité de conseil sert à rémunérer des prestations non obligatoires fournies aux collectivités et autorisées par arrêté interministériel du 16 septembre 1983. Il s'agit de prestations de conseils et d'assistance en matière économique, financière et comptable dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre financière des réglementations économique, budgétaire et financière.

L'indemnité est calculée chaque année sur la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Ces prestations ont un caractère facultatif et sont assurées sur demande de la collectivité. Le taux de cette indemnité est fonction des prestations demandées.

L'indemnité pour l'année 2019 s'élève à 406.94 € net (449.79 € brut).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de ne pas verser d'indemnité de conseil ni d'indemnité de confection de budget à Monsieur BALAVY pour l'année 2019.

○ Aménagement des villages :

- AMENAGEMENT DU COEUR DE BOURG : compte-rendu de la réunion du 11 mars à laquelle ont participé Lyse Marchal du bureau d'étude, plusieurs techniciens du conseil départemental, le conseil municipal largement représenté, les commerçants riverains et le prêtre de la paroisse. Au cours de cette réunion, il a été principalement question du nombre de places de stationnement aux abords de l'église, insuffisantes pour les commerçants et la paroisse. Un nouveau plan avec des places supplémentaires matérialisées a été proposé par le bureau d'étude. il sera soumis à l'architecte des Bâtiments de France pour avis avant le dépôt du dossier de demande de permis d'aménager.

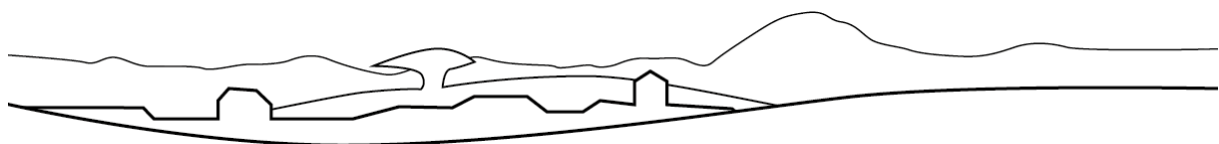
> A noter : dès validation des plans par l'ABF, une réunion avec les services en charge des subventions devra permettre d'affiner le dossier FIC et solliciter d'éventuelles aides européennes.

- GARE DE THURET : le conseil municipal qui envisage de confier à l'EPF-smaf l'achat de la gare de Thuret mise en vente par Périgord Tabacs doit préciser son projet concernant ce bien.

> A venir : visite des locaux, contact avec la SNCF et avec Bio agri (silo et pont bascule attenants)

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de Mme PETRIMENT pour la réalisation du raccordement d'assainissement impasse des Pervenches le plus tôt possible. Les travaux budgétisés sur 2019, seront réalisés après examen des deux devis sollicités.



COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 25/03/2019

- Pierre LYAN a porté plainte suite à l'intervention violente de deux administrés en mairie.
- Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Mme Saintemarie au sujet du compteur gaz communicant.
- Une rencontre des riverains de l'impasse de la Berme a été organisée par la mairie pour organiser le stationnement à l'entrée de l'impasse. Il a été décidé par l'ensemble des participants que seuls deux emplacements réservés aux riverains seront autorisés et matérialisés sur cet espace.
- Le CCAS se réunira le jeudi 4 avril à 17h30 pour le vote du CA 2018 et du BP 2019.

